

## *Municipalité de Morin-Heights*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 février 2008, à laquelle sont présents Madame la conseillère Rita O'Donoghue ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Coutu et Claude P. Lemire formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le Maire Michel Plante, Monsieur le Conseiller Owen LeGallee et Madame la Conseillère Mona Wood sont absents.

À 19h30, Monsieur le Maire suppléant Timothy Watchorn constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

### **23.02.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre du jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 31 janvier 2008
- 3 2 3
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 Projeco infrastructures municipales
- 3 3 2 Sûreté du Québec : accusé réception
- 3 3 3 Recyc Québec : compensation
- 3 3 4 Assemblée nationale : appui au garde-manger
- 3 3 5 Fed. Interdisciplinaire : protégeons notre héritage
- 3 3 6 ABGG Technologies : enfouissement
- 3 3 7 Fondation médicale des Laurentides : rapport mensuel
- 3 3 8 Ministère des transports : interdiction de virage

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	9	<b>MRC des Pays-d'en-Haut : affichage de règlement</b>
3	3	10	MRC des Pays-d'en-Haut : Reg. Schéma d'aménagement
3	3	11	<b>Proséruc : agence de sécurité</b>
3	3	12	Min. des affaires municipales : indicateurs
3	3	13	<b>Mun. Sainte-Sophie : élections municipales</b>
3	3	14	Min. des affaires municipales : programme de compensation
3	3	15	Légion royale canadienne : courses annuelles
3	3	16	<b>Entraide bénévole – souper bénéfice</b>
3	3	17	<b>Mun. Sainte-Adolphe d'Howard : entente</b>
3	3	18	<b>Office québécois de la langue française : francofête</b>
3	3	19	Bell Canada – nomination
3	3	20	<b>Beaudry, Jarry &amp; Garneau : nouveau nom</b>
3	3	21	Min. dév. Durable : programme coupez le moteur
3	3	22	MMQ – assemblée générale
3	3	23	Gazette officielle – décret
3	3	24	<b>Immig &amp; comm. Cult. – prix de la citoyenneté</b>
3	3	25	École Morin-Heights : interruption d'eau
3	3	26	<b>Tricentris : bulletin Express</b>
3	3	27	<b>David Whissell : fonds pour le développement du sport</b>
3	3	28	Réjean Vachon : programme de recherche en eau
3	3	29	Françoise Karam : bacs
3	3	30	<b>Margaret McLellan : 401, rue St-Adolphe</b>
3	3	31	Shawna Dunbar : Festival Wild roots
3	3	32	Ministère des transports: décret
3	3	33	<b>Emploi Tourisme: offre de services</b>
3	3	24	United Church : déneigement
3	4		Personnel
3	4	1	
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	<b>Proclamation – février, mois du cœur</b>
3	6		Réglementation
3	6	1	Avis de motion – Règlement 439 relatif au traitement des élus
3	6	2	Adoption du projet de règlement 439 relatif au traitement des élus
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	<b>Nomination des officiers</b>
4	2	2	<b>Entente avec le Directeur du Service</b>
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	
4	4		Réglementation
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2	1	Mesures disciplinaires
5	3		Résolution
5	3	1	Honoraires professionnels – règlement 421
5	4		Réglementation
5	4	1	
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du Directeur
6	2		Personnel
6	3		Résolution
6	3	1	Entente relative à la gestion des cours d'eau
6	3	2	Paiements progressifs numéros 5 et 6 – travaux réseau d'aqueduc du Village
6	3	3	Paiement progressif numéro 4 – réseaux d'aqueduc Alpino, Bastien, Beaulieu et Salzbouurg
6	3	4	Règlement 433 – Réseau d'eau potable du Village
6	4		Réglementations
6	4	1	
7			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	2		Personnel

## **Municipalité de Morin-Heights**

7	3	Résolution
7	4	Réglementation
8		
		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires
8	3	Personnel
8	3	1 Patrouilleurs – réseau de ski de fond
8	4	Résolution
8	4	1 Expropriation du lot 36-2, rang 5
8	4	2 Loppet Morin-Heights Viking 20008
8	4	3 Politique d'embauche pour le camp de jour
8	4	4 Demande de subvention – Programme d'accompagnement
8	4	5 Programme de patinage artistique
8	4	6 Subventions – Loisirs et culture 2008
8	4	7 Programme pisteur-secouriste
8	4	8 Acquisition du lot 3206410
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

### **24.02.08 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire 9 janvier 2008 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 9 janvier 2008.

### **25.02.08 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de janvier 2008 ainsi que la liste des comptes à payer du 31 décembre 2007 ont été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 décembre 2007</b>	
Comptes à payer :	88 303,85 \$
Comptes payés d'avance	14 875,56 \$
<b>Total des achats</b>	103 179,41 \$
Paiements directs bancaires du mois précédent	-
<b>Total des dépenses</b>	103 179,41 \$
Salaires nets	-
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	103 179,41 \$

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 janvier 2008</b>	
Comptes à payer :	320,288.41 \$
Comptes payés d'avance	311,277.51 \$
<b>Total des achats</b>	631 565,92 \$
Paiements directs bancaires du mois précédent	23 845,55 \$
<b>Total des dépenses</b>	655 411,47 \$
Salaires nets	110 556,91 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	765 968,38 \$

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur Timothy Watchorn informe le Conseil et le public qu'il est maintenant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport) et en conséquence, s'abstiendra de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.*

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
31 JANVIER 2008**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2008.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisées et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

**26.02.08 PROCLAMATION – FÉVRIER, MOIS DU COEUR**

---

Considérant, l'organisme bénévole de bienfaisance en santé, la Fondation des maladies du cœur du Québec mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact en contribuant activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de modes de vie sains, et la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé;

Considérant que, par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que nous apportons à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;

Il est unanimement résolu :

Que la Municipalité de Morin-Heights appui la Fondation des maladies du cœur et proclame le mois de février, le mois du cœur.

**27.02.08 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

---

Considérant que la municipalité offre à ses employés une assurance collective qui est assumée à 50% par la municipalité;

Considérant que le courtier a demandé des soumissions et que trois entreprises ont présenté des offres, tel qu'il appert au tableau daté du 7 février et qui est joint à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil renouvelle l'assurance collective avec la compagnie d'assurance Great West et que le Service de trésorerie soit autorisé à faire les paiements en conséquence.

**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 01.02.08** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 439  
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire que le règlement 439 relatif au traitement des élus sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le directeur général sera dispense d'en faire lecture.

**28.02.08** ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 439 RELATIF  
AU TRAITEMENT DES ÉLUS

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du projet de règlement 439 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le Projet de règlement numéro 439 comme suit :

**Règlement 439**  
**Traitement des élus**

ATTENDU : Que la Loi sur le traitement des élus municipaux L.R.Q., c. T-11.001 détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU : Que le Conseil est d'avis que le règlement 376 adopté en 2004 doit être actualisé afin de rendre ces dispositions plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU : Que l'avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture lors de la session ordinaire du 13 février 2008;

ATTENDU : Que le projet de règlement a été adopté par la résolution 28.02.08 lors de la session ordinaire du 13 février 2008;

ATTENDU : Que le secrétaire-trésorier certifie qu'il a publié l'avis public requis à l'article 9 de ladite Loi a été publié le 20 février 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

**ARTICLE 1:** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2:** Le présent règlement abroge les dispositions du règlement 376.

**ARTICLE 3:** Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2008 et les exercices financiers suivants.

**ARTICLE 4:** La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 160 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 720 \$.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

**ARTICLE 5:** Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci après décrits, selon les modalités indiquées :

Maire suppléant : 110 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Finances** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Relations de travail** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Conseiller -membre du Comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité de l'environnement**: 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité de sécurité publique** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des infrastructures et des projets spéciaux**: 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité de la famille et des aînés** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité de surveillance de la flotte et des équipements roulants** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Travaux publics** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Loisirs et de la Culture** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Affaires communautaires** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**ARTICLE 6:** Advenant que le maire suppléant remplace le Maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura le droit à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

**ARTICLE 7:** En plus de toute rémunération fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois lorsque le montant égal à la moitié celui de la rémunération du maire prévue à l'article 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

**ARTICLE 8:** La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation pour chaque exercice du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

Pour établir le taux d'augmentation visé au deuxième alinéa :

1. On soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédent l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant dernier mois de décembre.
2. On divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1 par l'indice établi pour l'avant dernier mois de décembre.

**ARTICLE 9:** Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupées pendant au moins vingt-quatre mois qui précède la fin de son mandat.

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et aux fins de l'établissement de l'allocation de transition, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal telles que ces expressions sont définies à ladite loi.

Cette allocation est versée en un seul versement au plus tard quatre-vingt-dix jours après la vacance au poste de maire.

**ARTICLE 10:** Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.



## **Municipalité de Morin-Heights**

**ARTICLE 11:** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Michel Plante  
Maire

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de janvier 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

### **29.02.08 NOMINATION DES OFFICIERS**

---

Considérant la recommandation du Directeur du Service Incendie datée du 8 février;

Considérant que les candidats ont acceptés de compléter la formation d'officier;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme Monsieur Mario Millette et de Madame Vicky Deslauriers au poste de pompier lieutenant en probation.

### **30.02.08 ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR DU SERVICE**

---

Considérant que le Conseil a créé le poste de Directeur du service des incendies et des premiers répondants à sa session de décembre 2007;

Considérant le projet d'entente de travail annexé à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et majoritairement résolu :

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente de travail intervenue avec Monsieur Charles Bernard et autorise le Directeur général à signer ladite entente.

Que la politique de rémunération des cadres soit modifiée en conséquence.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de janvier 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **31.02.08 MESURES DISCIPLINAIRES**

---

Considérant les événements impliquant une personne à l'emploi de la municipalité, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

Considérant l'enquête faite par Monsieur Alain Bérubé, Directeur du Service des travaux publics, et le rapport fait par celui-ci aux membres du Conseil;

Considérant les prescriptions de la convention collective;

Considérant la lettre datée du 15 janvier 2008 signée par Monsieur Alain Bérubé et envoyée à la personne, avec copie conforme aux Maire, Directeur général et Monsieur Pierre Côté, président, section locale 3950;

Considérant les fautes commises par la personne;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que la lettre du 15 janvier 2008 signée par Monsieur Alain Bérubé, Directeur du Service des travaux publics et adressée à la personne à l'emploi de la municipalité, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité, soit entérinée.

Qu'une suspension disciplinaire de trois jours sans solde soit imposée à cette personne.

### **32.02.08 HONORAIRES PROFESSIONNELS – RÈGLEMENT 421**

---

Considérant le contrat pour la surveillance des travaux sur le chemin du Lac-Écho, règlement 421, a été octroyé à Équipe Laurence, experts-conseils;

Considérant la facture reçue d'Équipe Laurence datée du 15 janvier 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement au montant de 3 950,63 \$, taxes incluses, à Équipe Laurence, selon l'offre de service datée du 17 janvier 2007.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de janvier 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**Municipalité de Morin-Heights**

**33.02.08**                    **ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES  
COURS D'EAU**

---

Considérant les recommandations faites à la MRC des Pays-d'en-Haut par le Comité des cours d'eau;

Considérant la résolution numéro CM 115-06-07 adopté par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut le 12 juin 2007 sur la gestion des cours d'eau ;

Considérant la municipalité doit remplacer sa résolution numéro 152.06.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Morin-Heights souscrive aux recommandations et à la résolution du conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut sur la gestion des cours d'eau;

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer une entente intermunicipale, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, par laquelle la MRC des Pays-d'en-Haut confie à la municipalité le service de gestion des travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau, de recouvrement des créances et d'application des règlements relatifs aux cours d'eau, s'il y a lieu.

Que cette résolution rescinde la résolution 152.06.07.

**34.02.08**                    **PAIEMENTS PROGRESSIFS NUMÉROS 5 ET 6 –  
TRAVAUX RÉSEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE**

---

Considérant le contrat de mise aux normes du réseau d'eau potable du Village a été octroyé à l'entreprise Gelco Construction;

Considérant la recommandation de paiements progressifs numéros 5 et 6 pour Gelco Construction préparée par Équipe Laurence, experts-conseil;

Considérant la demande de paiement des honoraires de surveillance d'Équipe Laurence des travaux au 21 décembre 2007 et 15 janvier 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les paiements progressifs numéros 5 et 6 et les honoraires de surveillance comme suit :

Nom	Montant
Gelco construction	103 794,37 \$
Gelco construction	29 704,75 \$
Équipe Laurence	5 079,38 \$
Équipe Laurence	2 821,88 \$

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **35.02.08 PAIEMENTS PROGRESSIFS NUMÉRO 4 – RÉSEAUX D'AQUEDUC ALPINO, BASTIEN, BEAULIEU ET SALZBOURG**

---

Considérant le contrat de mise aux normes des réseaux d'eau potable a été octroyé a l'entreprise Centre de pompes Villemaire;

Considérant la recommandation de paiement progressif numéro 4 pour le Centre de pompes Villemaire préparée par EnviroSol, experts-conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les paiements progressifs numéro 4 comme suit :

Réseaux	Règlement	Centre de pompes Villemaire
Alpino	367	13 011,54 \$
Bastien	387	37 118,61 \$
Beaulieu	404	13 896,59 \$
Salzbourg	365	28 643,45 \$

### **36.02.08 RÈGLEMENT 433 – RÉSEAU POTABLE DU VILLAGE**

---

Considérant que le Conseil a adopté le règlement 433, afin de pourvoir aux coûts supplémentaires du projet de mise aux normes du réseau d'eau potable du Village;

Considérant que le Service juridique du Ministère des affaires municipales et des Régions demandent que des modifications soient apportés au libellé de l'article 1 et à l'annexe A;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil modifie l'article 1 du règlement 433 pour qu'il se lise comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le Conseil décrète une dépense et un emprunt supplémentaire n'excédant pas 500 000 \$ afin de compenser pour la hausse des coûts d'origine en plus de couvrir les travaux supplémentaires se greffant au projet d'origine pour ainsi terminer le projet de mise à niveau du Réseau d'eau potable du Village décrété par les règlements 368 et 392 tel qu'il appert à l'estimation budgétaire préparé par l'Équipe Laurence, Experts-Conseils daté du 5 septembre 2007, révisé en date du 11 février 2008 en annexe A.

Que ce Conseil approuve la révision apportée à l'annexe A en date du 11 février 2008.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de janvier 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de janvier 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de janvier 2008.

### **37.02.08 PATROUILLEURS – RÉSEAU DE SKI DE FOND**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobique;

Considérant que la Directrice des loisirs et de la Culture a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 28 janvier 2008;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Madame Audrey Bouffard-Nesbitt à titre de patrouilleur et agent de billetterie pour travailler les dimanches, (5 heures), tel que requis, au taux horaire de 9,25 \$, selon les conditions de neige.

Que ce conseil autorise l'embauche de Monsieur Laurent Dallaire à titre de patrouilleur et agent de billetterie pour travailler les samedis (5 heures), tel que requis, au taux horaire de 9,00 \$, selon les conditions de neige.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **38.02.08**      **EXPROPRIATION DU LOT 36-2, RANG 5**

---

Considérant qu'en vertu de l'article 1097 du *Code municipal*, la Municipalité de Morin-Heights peut acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble dont elle a besoin à des fins municipales;

Considérant que la Municipalité de Morin-Heights désire aménager un espace de stationnement, un accès et un espace d'accueil à des sentiers de ski de fond et de raquettes sur le lot 36-2, Rang V, canton de Morin, circonscription foncière d'Argenteuil;

Considérant que ces espaces seront accessibles au public et permettront de faciliter l'accès auxdits sentiers;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Morin-Heights décrète l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 36-2, Rang V, canton de Morin, circonscription foncière d'Argenteuil, le tout aux fins d'en faire un accès, un stationnement ainsi qu'un espace d'accueil à des sentiers de ski de fond et de raquettes situés sur le territoire de la Municipalité;

Que l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust est, par les présentes, mandatée afin d'entreprendre des procédures en expropriation aux fins ci-dessus mentionnées.

### **39.02.08**      **OFFRE FINALE POUR L'ACQUISITION DU LOT 36-2, RANG 5**

---

Considérant la décision du Conseil d'autoriser la procédure d'expropriation du lot 36-2 rang 5;

Considérant que le Conseil privilégie les ententes négociées;

Considérant que la municipalité a présenté une offre de 27 927 \$ pour ledit lot;

Considérant que cette offre à 50¢ le pied carré est de 4¢ supérieur à la valeur du marché;

Considérant que la contre offre déposée le 20 décembre à 76 000 \$ est excessive;

Considérant que les coûts inhérents à la procédure d'expropriation sont estimés à 7 000 \$;

Considérant que la décision de bonifier l'offre vise à conserver de bonnes relations avec la citoyenne;

Considérant que cette dernière offre ne modifie pas la valeur marchande du terrain établi à 46¢ le pied carré;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que ce Conseil autorise le Directeur général à présenter une offre finale à madame Nicole Robillard pour l'acquisition du lot 36-2 rang 5 pour la somme de 35 000 \$;

Que le Maire et Directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition.

### **40.02.08 LOPPET MORIN-HEIGHTS VIKING 2008**

---

Considérant qu'il a été établi que la Municipalité serait l'hôte du Loppet Viking qui aura lieu le 24 février prochain;

Considérant que 350 skieurs participeront à cet événement;

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil approuve la logistique entourant cet événement;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au Ministère des transports l'autorisation d'enneiger et de fermer sporadiquement la route 329 afin de permettre le passage des skieurs vis à vis la traverse du Corridor aérobic et vis à vis la rue Allen entre 10h30 et 15h00;

Que le Conseil autorise la fermeture sporadique et l'enneigement des rues Bennett et Rockcliff pour la traverse du Corridor aérobic et le chemin du Lac Écho pour la traverse de la piste Triangle;

Que le Conseil autorise le stationnement sur les rues Campbell, Voce, Mountain View et Glen, le 24 février 2008;

Que le Conseil avise l'assureur que la Municipalité utilisera le terrain de l'école primaire Morin-Heights ainsi que les terrains privés situés en bordure de l'école et que pour cette journée, plus de 125 bénévoles encadreront les skieurs.

### **41.02.08 POLITIQUE D'EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR**

---

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil actualise la politique relative à l'embauche au camp de jour;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil procédera à l'embauche des employés suite à la recommandation du comité de sélection dans une résolution subséquente.

Que ce Conseil adopte la Politique intitulée "Politique relative à l'embauche au camp de jour 2008" datée du 29 janvier 2008 et annexée à la présente comme si elle était tout au long récitée et qui remplace celle adoptée par les résolutions 40-02-07.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **42.02.08 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT**

---

Considérant que le Ministère de l'éducation a mis sur pied un programme d'aide financière pour l'embauche de personne spécialisée qui dans le cadre du Camp de jour, assistent des enfants handicapés physiquement ou intellectuellement;

Considérant que le Service des loisirs a reçu des demandes de parents d'enfants pouvant bénéficier du programme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisirs 2008.

### **43.02.08 PROGRAMME DE PATINAGE ARTISTIQUE**

---

Considérant le rapport déposé par la Directrice des loisirs et de la culture daté du 22 janvier 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil approuve le programme autofinancé de patinage artistique selon le rapport de la Directrice du Service des loisirs, annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Que ce conseil autorise le Directeur général à signer une entente au montant maximum de 800 \$ avec madame Marilyn McCullough.

### **44.02.08 SUBVENTIONS – LOISIRS ET CULTURE 2008**

---

Considération que la municipalité a reçu des demandes de subvention de différents organismes à but non lucratif;

Organisations	Montant budget	Détails
Arts Morin-Heights	500 \$	Montant annuel demandé – utilisation de la salle, photocopies
Théâtre Morin-Heights	500 \$	Montant annuel demandé – utilisation de la salle pour répétitions
Viking Ski Club - Loppet	1 500 \$	Location de l'école et autobus – assistance technique et administrative
Légion royale canadienne	250 \$	Courses de ski et planche pour enfants
Route des Arts	200 \$	Publicité
Wild Roots performing Arts	200 \$	Projet maison hantée et utilisation de la salle communautaire
Wild Roots music & Arts Festival	800 \$	Conditionnel à ce que l'activité soit gratuite au public
École primaire Morin-Heights	350 \$	Conditionnel à ce que l'activité ait lieu
Club optimiste Vallée de St-Sauveur	500 \$	En plus d'un appui pour le ski au flambeau (8 mars) et initiation au ski de fond pour enfants (5 mars)
Club de l'âge d'or Heritage Club	500 \$	
Cozy Corner	500 \$	
Club de soccer	6 500 \$	Montant annuel demandé (2 <sup>e</sup> versement pour machine à lignes à être déduit de ce montant)



## ***Municipalité de Morin-Heights***

Considérant que les crédits sont prévus au budget du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie les montants demandés aux organismes ci-haut mentionnés.

### **45.02.08 PROGRAMME PISTEUR-SECOURISTE**

---

Considérant le rapport déposé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 7 février 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil approuve la participation de Monsieur Richard Nesbitt au programme de formation de pisteur secouriste entre le 24 mars et le 11 avril 2008 en France.

Que ce conseil autorise le paiement des frais de participation de 500 \$.

### **46.02.08 ACQUISITION DU LOT 3 206 410**

---

Considérant que le lot 3206410, propriété de Monsieur Alan Lindsay est enclavée dans le Parc Basler ;

Considérant que les taxes sur cet immeuble n'ont pas été payées depuis plusieurs années et qu'une entente est intervenue avec le propriétaire;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente intervenue le 19 décembre 2007 à l'effet d'acquérir le lot 3 206 410 du Cadastre du Québec pour la valeur des taxes à payer.

Que ce conseil autorise l'émission d'un reçu d'impôt pour le don.

Que le Maire et Directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition.

### **47.02.08 REPRÉSENTATION À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

---

Considérant qu'il y a lieu que la municipalité soit représentée à la réunion de la MRC des Pays-d'en-Haut du 20 février prochain;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire délégué de la municipalité de Morin-Heights à la réunion du 20 février 2008 relative au fonds de la ruralité.

Que pour les fins de la présente, Monsieur Lemire agira à titre de maire suppléant.

PÉRODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public.

**48.02.08** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h25.

---

Timothy Watchorn  
Maire Suppléant

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Trois personnes ont assisté à l'assemblée.